

## Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités  
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Ancien Hôpital Militaire  
32 avenue Maréchal Foch  
66906 Perpignan cedex  
Tel : 04 68 85 82 31



### - AIDE A L'INVESTISSEMENT - ACQUISITION DE MATÉRIEL DE LABOUR ET DE DÉSHERBAGE ADAPTÉ À LA TRACTION ANIMALE

#### OBJET DE L'INTERVENTION

**Aide à l'acquisition de matériel spécifique utilisé pour le labour par traction animale. Cette intervention vise à réduire voire éliminer l'utilisation d'herbicides.**

#### BENEFICIAIRES

**Agriculteurs des Pyrénées Orientales**

#### MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

**Territoire :** l'ensemble du département

**Fourchette des dépenses éligibles :** entre 1 000 € et 10 000 €.

**Aide à l'investissement :** 40 % du montant HT de l'investissement.

Un seul dossier pourra être présenté sur une période de trois ans.

#### **Dépenses éligibles :**

- *Acquisition d'un équidé :* Mule ou cheval lourd issu du programme de valorisation mené par le Syndicat des Chevaux Lourds des Pyrénées-Orientales
- *Harnachement et matériel de labour :* Collier, sellette, bride, passe – partout, charrues,... matériel neuf ou d'occasion
- *Matériel de transport :* Remorque bétaillère, matériel neuf ou occasion en conformité avec les règles de transport et de circulation des animaux (attestation sur l'honneur).

**NB :** l'éligibilité du matériel de transport est conditionnée à l'acquisition dans le même temps d'un équidé et du matériel de labour et d'harnachement.

#### CONDITIONS D'OCTROI

Compte tenu des spécificités d'usage liées à ce type de matériel, une formation préalable à la pratique du labour par traction animale est obligatoire : attestation de formation et accompagnement minimum de 35 heures par un formateur (formateur spécialisé ou agriculteur expérimenté), également pris en charge dans le cadre de ce dispositif d'aide.

#### CAS PARTICULIER

Ce dispositif est également ouvert aux **prestataires de service** dont le siège de l'entreprise se situe dans le département et justifiant d'une expérience et de contrats de prestation avec des exploitants agricoles des PO.

#### COMPOSITION DU DOSSIER ET PIÈCES À FOURNIR

Courrier adressé à la Présidente du Conseil Départemental présentant le projet d'investissement accompagné des devis correspondants et de toutes les attestations nécessaires (formation, conformité du matériel).

#### CONTACT

**Service instructeur – Conseil Départemental : Tél. :04 68 85 82 40**

**Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités  
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire  
Conseil Départemental des P.O  
Hôtel du Département - BP 906  
66906 - PERPIGNAN Cedex**